

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	3 020 483	2 523 792
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'export	3 020 483 2 914 153	2 523 792 2 431 679
Production stockée	18 985	96 670
Production immobilisée	2 969	885
Subvention d'exploitation	2 811	953
Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges	61 586	26 849
Autres produits	11 981	13 828
	3 118 815	2 662 976
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	77	
Variation des stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 948 835	1 396 933
Variation des stocks	-94 182	-63 673
Autres achats et charges externes (A)	949 589	735 421
Impôts, taxes et versements assimilés	24 952	25 153
Salaires et traitements	151 357	137 886
Charges sociales	65 518	63 792
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation:		
sur immobilisations amortissements	50 402	48 919
sur immobilisations provisions		
sur actif circulant	146 146	5 124
sur risques et charges	5 502	6 069
Autres charges	11 858	13 797
	3 260 054	2 369 420
(I) RESULTAT D'EXPLOITATION	-141 239	293 556
QUOTE PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
(II) Bénéfice attribué ou perte transférée		
(A): Y compris		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier	2 652	2 290

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	2 411	3 453
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	397	142
Reprises sur provisions	1 558	1 775
Différences positives de change	1 214	59
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	5 580	5 431
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	801	542
Intérêts et charges assimilées	10 216	5 961
Différences négatives de change	1 068	420
	12 085	6 922
(III) RESULTAT FINANCIER	-6 505	-1 492
(IV) RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I)+(II)+(III)	-147 744	292 064
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		31
Sur opérations en capital	117	1 627
Reprises sur provisions	50 371	84 136
	50 488	85 794
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	535	46 098
Sur opérations en capital	-16 963	1 557
Dotations aux amortissements et aux provisions	32 798	117 905
	16 370	165 561
(V) RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 119	-79 767
(VI) PARTICIPATION DES SALARIES	2 747	3 105
(VII) IMPOTS SUR LES BENEFICES	-3 200	14 353
RESULTAT DE L'EXERCICE (IV)+(V)+(VI)+(VII)	-113 172	194 839

ACTIF (K€)	BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANTS NETS AU 31/12/2022	MONTANTS NETS AU 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	(Note 1)			
Frais d'établissement	1 785	1 469	316	233
Conces,brevets,licences,marques,procédés et droits similaires	695	388	306	194
Fonds commercial	1 090	1 080	10	39
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	(Note 2)			
Terrains	2 208 161	1 493 121	715 040	666 647
Constructions	24 896	13 923	10 973	11 675
Installations techniques, matériel et outillages industriels	163 250	151 869	11 381	9 135
Autres	1 744 457	1 223 540	520 916	510 958
Immobilisations corporelles en cours	168 255	103 441	64 814	69 251
Avances et acomptes	107 303	348	106 955	65 628
IMMOBILISATIONS FINANCIERES(A)				
	(Note 3)			
Titres de participation	29 455	1 609	27 846	28 394
Créances rattachées à des participations	6 642		6 642	6 642
Autres titres immobilisés	19 756		19 756	20 304
Prêts		1 529		
Autres	1 529	80	1 448	1 448
	2 239 401	1 496 199	743 202	695 274
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	816 997	149 712	667 286	673 099
En cours de production -biens et services	489 114	116 675	372 439	361 540
Produits intermédiaires et finis	282 346	28 505	253 841	283 447
Marchandises	45 537	4 532	41 006	28 111
AVANCES ET ACOMPTES VERSES S/COMMANDES				
	29 105		29 105	34
CREANCES (B)				
	(Note 4)			
Créances clients et comptes rattachés	313 640	1 404	312 237	432 910
Autres	222 624	1 404	221 220	320 258
	91 016		91 016	112 651
DISPONIBILITES				
	134		134	216
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	485		485	3 525
	1 160 362	151 115	1 009 247	1 109 784
CHARGES A REPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF	3 399 763	1 647 314	1 752 449	1 805 058
(A) Dont à moins d'un an				
(B) Dont à plus d'un an	2 700			453

PASSIF (K€)	MONTANTS AU 31/12/2022		MONTANTS AU 31-12-21	
			AVANT REPARTITION	APRES REPARTITION
CAPITAUX PROPRES				
	(Note 5)			
Capital social (dont versé :)		70 000	70 000	70 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires,contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		-86 255	-281 093	-86 255
Résultat de l'exercice		-113 172	194 839	
Subventions d'investissement .		12 760	3 068	3 068
Provisions réglementées		387 824	405 919	405 919
		271 157	392 733	392 733
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	(Note 6)			
Provisions pour risques		8 540	8 143	8 143
Provisions pour charges		73 525	82 777	82 777
		82 065	90 919	90 919
DETTES (A)				
	(Note 7)			
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (B)	"	1 245	576	576
Emprunts et dettes financières divers (A)	"	807 132	700 247	700 247
Avances et acomptes recus sur commandes		4 351	4 351	4 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		366 414	508 146	508 146
Dettes fiscales et sociales		172 779	88 846	88 846
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		36 994	11 806	11 806
Autres dettes		10 311	7 386	7 386
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A)			47	47
		1 399 227	1 321 406	1 321 406
ECARTS DE CONVERSION PASSIF				
TOTAL PASSIF		1 752 449	1 805 058	1 805 058

(A) Dont à plus d'un an

4 351

4 928

Dont à moins d'un an

1 394 875

1 316 478

(B) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

ARCELORMITTAL MEDITERRANEE

ANNEXE
AUX
COMPTES
SOCIAUX

EN K€

ANNEE 2022

IDENTIFICATION DE L'ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 1 752 449 043 € et au compte de résultat dégageant une perte de 113 172 526 €.

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés d'ArcelorMittal SA, société de droits Luxembourgeois.

A. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A.1 PRIX DE TRANSFERT DANS LE CADRE D'ALIS

Le prix de transfert ALIS, sans changement dans son principe depuis 2011, correspond au prix de vente au client final minoré de la rémunération payée par la société productrice à AM FCE. Le taux de rémunération, évolutif annuellement, est différencié par type de clientèle : ventes externes au Groupe, travaux à façon et ventes internes au Groupe. Les modifications de taux portent aussi sur les contrats spécifiques acheteur/revendeur mis en place pour certains clients avec les agences ArcelorMittal Commercial de nombreux pays européens.

A.2 QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre de l'application de la Directive Quotas (2003/87/CE), la société ArcelorMittal Méditerranée s'est vu allouer des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Au titre de l'année 2022, le volume de ces quotas s'est élevé à 5 251 048 tonnes, pour 2022, le volume des émissions s'élève à 6 445 950 tonnes.

Les quotas attribués pour 2023 s'élèvent à 5 421 814 tonnes. Ces quotas gratuits sont inscrits en stocks en quantité mais à valeur nulle.

A.3 CONTROLE FISCAL

ArcelorMittal Méditerranée est actuellement contrôlée sur les exercices 2012 à 2020. Dans ce cadre, elle s'est vu notifier, en fin d'année 2022, des redressements sur différents sujets et sur les exercices 2018 et en 2019, le principal étant la commission payée à ArcelorMittal Sourcing et à AM Shipping. A ce stade, aucun impôt supplémentaire ne sera à payer (stade de la procédure et contestation à venir).

A.4 CONTROLES URSSAF

ArcelorMittal Méditerranée est actuellement contrôlée sur les exercices 2020 à 2022.

A.5 OPTIONS FISCALES

Pour ses immobilisations mises en services en 2022, et éligibles, la société opte pour l'amortissement dégressif dérogatoire.

A.6 ACCORD DE FRANCHISE INDUSTRIELLE ET CESSION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Accord de Franchise Industrielle (abréviation en anglais IFA), devenu effectif chez ArcelorMittal Méditerranée à partir du 1^{er} janvier 2015 pour une durée initiale de 5 ans, permet aux filiales de bénéficier des biens incorporels, des savoir-faire, des solutions d'affaires et des services développés au niveau du Groupe : « l'ArcelorMittal Business Intelligence », en substitution à plusieurs charges intra-groupe supportées par les filiales, comprenant les frais de « branding » (marques déposées, noms commerciaux, logos), les frais de recherche et de développement, les frais centraux, les frais informatiques, l'assistance technique de la Direction technique et les frais des Achats.

Les charges IFA sont de 2% d'une assiette IFA égale au total des ventes de produits sidérurgiques et non sidérurgiques minoré des achats intra-groupe (dès lors où ceux-ci sont comptabilisés en ventes de produits sidérurgiques et non sidérurgiques chez le partenaire). Au titre de 2022, la charge IFA comptabilisée par ArcelorMittal Méditerranée s'élève à 54 M€.

A.7 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur les dossiers du contrôle fiscal, postérieurement à la clôture.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, dans la perspective d'une poursuite de l'exploitation et le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices.

La société décide de ne pas communiquer les rémunérations des organes de direction en vertu de l'article 24-18 du décret du 29/11/1998.

La société bénéficie du soutien du groupe en termes de financement à court et long terme pour lui permettre la poursuite de ses activités.

B.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés.

Les brevets et licences sont amortis, soit sur la durée de concession, soit sur la durée de vie des installations qui les exploitent.

Les fonds de commerce sont amortis sur une période de 5 ans.

En application du règlement ANC 2015-06, les malis techniques comptabilisés lors des opérations historiques « Broyeur Charbon de Fos » pour 2 987 k€ et « Sidergal » pour 4 776 k€ ont été réaffectés sur les actifs sous-jacents.

B.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition historique ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire sur leur durée probable de vie.

Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39.B du Code Général des Impôts.

La constatation du complément pour amortissement fiscal dégressif est traduite, le cas échéant, dans les provisions réglementées.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- ensembles immobiliers industriels et administratifs : 40 ans ;
- installations complexes spécialisées, à compter du 01/01/2020 :
 - o structures : entre 30 et 64 ans ;
 - o composants : entre 15 et 50 ans.

En rappel, une démarche globale de révision des durées de vie des installations industrielles a été initiée par le Groupe dans le but d'intégrer l'accroissement des durées de vie économiques en lien avec les progrès techniques, l'amélioration de la maîtrise d'utilisation des installations et leur fiabilité, l'optimisation des entretiens... L'adaptation des plans d'amortissement de ces installations industrielles aux nouvelles durées de vie a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2014. Celui-ci a été ensuite réajusté pour tenir compte d'une décomposition plus détaillée, définie par le Groupe, mise en œuvre dans les comptes à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par la Direction.

B.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition historique ou à leur valeur d'apport. Les titres dont la valeur d'usage est inférieure à leur valeur brute font l'objet d'une provision. La valeur d'usage s'apprécie en fonction :

- des perspectives de rentabilité et de la valeur d'utilité ;
- de la quote-part de capitaux propres.

Pour les sociétés dont les titres de participation sont totalement dépréciés, une provision complémentaire est constituée à hauteur de la situation nette négative de ces sociétés. Elle est dotée en dépréciant les comptes de créances et prêts existants et/ou par constitution d'une provision pour risques au passif du bilan.

B.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient réel retraité de l'impact de la sous-activité qui serait éventuellement constatée en fin de période ou à la valeur de réalisation, si elle est inférieure.

Les coûts de revient sont calculés suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur de réalisation :

- pour les matières premières, est rapportée au coût du produit fini coil (HRC), pour déterminer le taux de dépréciation ramené à un équivalent tonne ;
- pour les stocks de pièces de rechange, correspond au coût d'acquisition historique diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation pour rotation lente fondée sur l'absence de mouvement d'entrée ou de réparation ;
- pour les stocks d'encours et de produits finis, correspond au prix du marché des produits de « premier choix », déclassés ou de la ferraille, en fonction notamment de l'ancienneté et de la qualité des stocks détenus.

B.5 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provisions pour tenir compte, au cas par cas, des difficultés de recouvrement. En outre, les créances clients échues depuis plus de six mois et les créances pour agios et intérêts de retard échues depuis plus de trois mois font l'objet d'une provision pour l'intégralité de leur montant. A noter que depuis le 1er janvier 2008, dans le cadre du Manufacturing and Supply Agreement, AM FCE supporte seul le risque de solvabilité des clients finaux.

B.6 COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il n'y a pas d'instruments dérivés à terme de devise, les achats de matières se faisant principalement en euro

B.7 INTEGRATION FISCALE

En application des articles 223 A à U du Code Général des Impôts, et depuis le 19 décembre 2002, la société ArcelorMittal Méditerranée fait partie du périmètre d'intégration fiscale de sa société mère ArcelorMittal France.

L'impôt payé par la société à la société « tête de groupe fiscal » est celui qu'elle aurait payé si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

B.8 PROVISIONS

B.8.1 RETRAITES ET INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des retraites, indemnités de départ, avantages annexes à la retraite et engagements de dépenses liées aux médailles du travail, sont provisionnés sur la base d'études actuarielles.

Les hypothèses économiques ont été revues en 2016 et le taux d'actualisation a été revalorisé à 3,75%. ✓

En conformité avec la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N°03-R-01 du 01/04/2003, la société applique la règle du "corridor" dans les comptes sociaux. Les écarts actuariels relatifs aux engagements au titre des retraites (impact du changement de taux) constatés à partir de 2004 sont amortis sur la durée résiduelle de service des salariés à compter de 2005.

Il n'existe pas d'engagements de retraite contractés au profit des dirigeants, autres que ceux contractés par l'ensemble du personnel.

B.8.11 SECURISATION DES RENTES

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L.137-11 du code de la sécurité sociale, et par l'ordonnance N°2015.-839 du 9 juillet 2015, ArcelorMittal Méditerranée a mis en place une sécurisation de ses rentes IRUS en cours de service. Elle consiste en une garantie à première demande de la société mère du groupe, ArcelorMittal SA, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B82.454.

Le montant à sécuriser a été calculé selon la méthodologie suivante :

Seules les rentes liquidées au 31/12/2022 ont été prises en compte.

- La taxe Fillon ne fait pas partie de l'obligation de sécurisation.
- Comme pour le calcul de la provision pour pensions, la revalorisation des rentes ainsi que leur réversion sont prises en compte et le taux d'actualisation retenu est de 3.75 %.
- La fraction de rente à sécuriser (20% au 31/12/2022) est comparée à 1,5 PASS pour chaque rentier. Le minimum de ces deux montants est retenu dans le calcul de l'engagement à sécuriser.

Le montant sécurisé s'élève à 5 397 542 euros et a été déterminé comme suit :

- Le montant de l'obligation au titre des pensions (DBO) à fin 2022 s'élève à 26 986 781 € (rentes en cours de service et inactifs).
- Cette obligation est provisionnée à hauteur de 32 483 459 € du fait de l'application de la méthode du corridor (Cf calcul actuariel note N° 6 de l'annexe). L'écart entre ces montants provient des montants non encore reconnus au bilan.
- La fraction de rente à sécuriser fin 2022, soit 20% de l'engagement, s'élève à 5 397 542 €.

B.8.2 PROVISIONS POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les obligations en matière d'environnement sont évaluées de deux façons principales :

* si elles font suite à des demandes de garantie financière, les montants sont ceux figurant dans les arrêtés préfectoraux, position de la DREAL ;

* si elles sont liées au respect de la réglementation (amiante, pyralène...), les montants résultent de la meilleure évaluation possible faite par les gestionnaires.

Hormis les cas sus visés, il n'y a pas constitution de provision en matière environnementale. Le fait générateur de la constitution de provision est un arrêté de la DREAL.

La société constitue, le cas échéant, en fonction des obligations légales s'imposant à elle, des provisions afin de couvrir les différents risques environnementaux. Ces provisions, calculées sur la base de la meilleure estimation de la Direction au 31 décembre 2021, peuvent notamment couvrir des coûts du type : dépollution des sols, traitement des boues et décharges, désamiantage des installations...

En fonction du planning de réalisation des dépenses, une actualisation financière est calculée sur la base des taux suivants :

- moins d'un an 0 % ;
- de 1 à 5 ans 1,75 % ;
- supérieur à 5 ans 1,75 %.

B.8.3 PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX

Au titre de l'exercice 2022, la société n'a pas doté de provision complémentaire au titre de la PHP.

B.8.4 AUTRES PROVISIONS

La société provisionne les risques et charges que des événements survenus ou en cours, rendent probables à la clôture. Ces provisions sont constituées sur la base des informations détenues par la société au 31 décembre 2022 et sont évaluées en fonction des meilleures estimations de la Direction.

Ces provisions incluent notamment les risques liés à l'amiante.

Une provision pour risques liée aux demandes de salariés exposés à l'amiante, déterminée pour chaque dossier faisant l'objet d'une action devant le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale :

- sur la base de la franchise non couverte par les assureurs pour les dossiers déposés avant le 30 juin 2003 ;
- sur la base de la meilleure estimation par la Direction du coût unitaire par dossier pour les affaires nées à compter du 1^{er} juillet 2003, en raison de la résiliation par les assureurs de la police d'assurance du Groupe.

B.8.5 DEPRECIATION DES ACTIFS CORPORELS

Au titre de 2022, un test de dépréciation des actifs a été pratiqué du fait de la baisse de la demande qui fragilise la rentabilité des produits en pesant sur l'activité d'ArcelorMittal Méditerranée et sur les coûts de production en augmentant également les tensions sur les prix de vente.

La projection à l'infini des flux financiers a permis de quantifier la valeur d'entreprise d'ArcelorMittal Méditerranée et de vérifier qu'elle était supérieure à la valeur comptable des actifs nets d'exploitation. Il ressort de ce test de dépréciation qu'aucune installation industrielle en service, autre que celles déjà dépréciées, ne doit faire l'objet d'une dépréciation. L'ensemble des installations industrielles en service d'ArcelorMittal Méditerranée conservent donc leur valorisation comptable sans dépréciation complémentaire.

Des tests de sensibilité des principaux paramètres utilisés (coût du capital, taux de croissance, taux d'imposition...) dans ce test et présentés ci-dessous confirment ce positionnement au-delà de la valeur comptable. Les résultats présentés correspondent à la marge de confort en millions d'euros.

Taux du coût du capital	Marge de confort (en M€)
8,30%	392
8,50%	333
8,70%	278
8,90%	227
9,10%	178
9,30%	132
9,50%	88

Taux de croissance	Marge de confort (en M€)
3,20%	469
2,80%	378
2,40%	298
2,00%	227
1,60%	164
1,20%	107
0,80%	57

Taux d'imposition	Marge de confort (en M€)
20,00%	377
22,00%	325
24,00%	274
25,82%	227
28,00%	171
30,00%	119
32,00%	68

NOTES ANNEXES AU BILAN

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2022	Amortissements et dépréciations au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2021
Frais d'établissement	695	388	306	194
Concessions, brevets, licences et droits similaires	1 090	1 080	10	39
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles				
total	1 785	1 469	316	233

Les dotations de l'exercice s'élèvent à 55 k€

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2022	Amortissements dépréciations au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2021
Terrains	24 896	13 923	10 973	11 675
Constructions	163 250	151 869	11 381	9 135
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 744 457	1 223 540	520 916	510 958
Autres immobilisations corporelles	168 255	103 441	64 814	69 251
En-cours	107 303	348	106 955	65 628
Avances et acomptes				
total	2 208 161	1 493 121	715 040	666 647

Les investissements de la période s'élèvent à 155 732 k€, les principaux investissements sont :
Four poche aciérie 24 609 k€, Dépoussirage de l'agglomération phase 1-2 et 3 pour 14 670 k€, Cylindres pour 9 34 k€, Nouveau gazomètre des hauts-fourneaux pour 8 554k€,
Grues de la logistique 3 121 k€, Nouvelle motorisation des cages F3 et F4 du TAB pour 3 086 k€, Rénovation de la cheminée de la batterie B1 de la cokerie pour 1 901 k€.

Les dotations de l'exercice s'élèvent à 54 167 k€

ArcelorMittal Méditerranée a décidé pour des raisons fiscales d'appliquer l'amortissement dégressif lorsque l'option était possible.
Sur cet exercice la société a doté au titre de l'amortissement dégressif 0,6 m€.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2022	Dépréciations au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2022	Valeurs nettes au 31/12/2021
Titres de participation	6 642		6 642	6 642
Créances rattachées à des participations	19 756		19 756	20 304
Prêts et autres immob. financières	3 057	1 609	1 448	1 448
Total	29 455	1 609	27 846	28 394

NOTE 4 - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés est de 222 624k€
Ces créances sont dépréciées par un total de 1 404 k€ de provisions

Détail des autres créances

(en milliers d'euros)	Montant Brut 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Montant net 31/12/2022
Créances sur les fournisseurs	2 539		2 539
Personnel, avances et autres créances	912		912
Etat et organismes sociaux	59 569		59 569
Groupe et associés	11 085		11 085
Débiteurs divers	5 020		5 020
Total	79 126		79 126
			11 891

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres est la suivante au 31-décembre-2022

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31 déc 2021 avant répartition	Affectation du résultat	Mouvements 2022	Dividendes Distribués	Capitaux propres au 31 déc 2022 avant répartition
Capital social	70 000				70 000
Primes d'émission, de fusion					
Réserve légale					
Réserves statutaires,contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-281 093	194 839			-86 255
Résultat de la période	194 839	-194 839	-113 172		-113 172
Subventions d'investissement	3 068		9 692		12 760
Provisions réglementées	405 919		-18 096		387 824
Total	392 733		-121 575		271 157

L'affectation du résultat de l'exercice précédent résulte de la 2ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à k€ divisé en 4 375 000 actions, réparti comme suit :

	Nombre d'actions	%
ArcelorMittal France	4 375 000	100,00
Total	4 375 000	

NOTE 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2021	Variations de l'exercice : Dotations et transferts	Reprises et transferts	Reprises décaissées	Montant au 31/12/2022
Provisions pour risques					
* Litiges d'exploitation	7 827	2 076	-1 459	-265	8 178
* Risques environnementaux					
* Amendes et pénalités	316	46			362
* Autres risques					
	8 143	2 122	-1 459	-265	8 540
Provisions pour charges					
* Retraites et droits assimilés	67 421	3 760	-2 730	-4 771	59 754
* Restructurations	1 096				1 053
* Autres charges	14 259	421		-405	12 717
	82 777	4 181	-2 730	-5 176	73 525
Total	90 919	6 303	-4 189	-5 442	82 065

Un tableau de ventilation des provisions est joint en annexe

Provisions pour retraites et droits assimilés

Les engagements au titre des retraites (cadres et non cadres), des indemnités de départ et avantages annexes à la retraite sont provisionnés sur la base d'études actuarielles. Les hypothèses économiques ont été revues en 2022 (taux inflation, ancienneté et études d'espérance de vie).

Le taux d'actualisation a été revalorisé à 3,75%, et en conformité avec la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 03-R-01 du 01/04/2003, la société applique la règle du "corridor" dans les comptes sociaux, les écarts actuariels (impact du changement de taux) constatés à partir de 2004 sont amortis sur la durée résiduelle de service des salariés à compter de 2005.

Engagements de retraite du régime complémentaire IRUS :

Il ne reste au titre de l'IRUS que la population ne faisant pas l'objet de l'externalisation réalisée en 2006

NOTE 7 - DETTES**EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		576
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes financières à plus d'un an		576
Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 245	700 000
Dettes à court terme	807 132	247
Dettes financières à moins d'un an (**)	808 377	700 247
Total emprunts et dettes financières	808 377	700 823
(**) y compris Intérêts Courus Non Echus		247

Analyse par devises (hors dettes à court terme et concours bancaires courants)

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
EURO	1 245	700 576
total	1 245	700 576

Analyse par échéances (hors dettes à court terme et concours bancaires courants)

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
N+1	1 245	700 000
N+2		
N+3		
N+4		576
N+5		
Plus de 5 ans		
total	1 245	700 576

Taux d'intérêts :

La dette à court terme correspond à des emprunts avec ArcelorMittal Finance SCA.

Détail des dettes financières à court terme

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Part à moins d'un an des dettes	1 245	700 247
Pivot de trésorerie/instrument de couverture	807 132	
Soldes créditeurs de banque		
total	808 377	700 247

AUTRES DETTES NON FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	à moins d'1 an	à plus d'1 an
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 414	366 414	
Dettes fiscales et sociales	172 779	172 779	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 994	36 994	
Autres dettes	10 311	10 311	
Produits constatés d'avance			
Total	586 498	586 498	

Etat des échéances des créances et des dettes**CREANCES**

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	à moins d'1 an	à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	19 756	256	19 500
Prêts	1 529		1 529
Autres immobilisations financières	1 528		1 528
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	222 624	222 171	453
Autres créances	91 016	76 878	14 138
Charges constatées d'avance	485	485	
Total	336 938	299 790	37 148

DETTES

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	à moins d'1 an	à plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 245	1 245	
Emprunts et dettes financières divers	807 132	807 132	
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 351		4 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 414	366 414	
Dettes fiscales et sociales	172 779	172 779	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 994	36 994	
Autres dettes	10 311	10 311	
Produits constatés d'avance			
Total	1 399 227	1 394 875	4 351

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(sociétés du groupe ArcelorMittal consolidées par intégration globale)

(en milliers d'euros)

ACTIF

Créances clients et comptes rattachés	217 585
Autres créances	11 341

PASSIF

Emprunts et dettes financières divers	807 132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 883
Autres dettes	-10 047

PRODUITS FINANCIERS

Autres intérêts et produits assimilés	436
---------------------------------------	-----

CHARGES FINANCIERES

Intérêts et charges assimilées	745
--------------------------------	-----

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022
Organismes sociaux	246
Clients	-381
Etat autres produits à recevoir	729
Intérêts courus	256
Total	850

Charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022
Fournisseurs, factures non parvenues	170 718
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	35 637
Clients	6 166
Personnel	34 179
Organismes sociaux	16 115
Etat autres charges à payer	720
Divers charges à payer	419
Total	263 953

Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022
Factures fournisseurs comptabilisées sa	71
Assurances	414
Total	485

Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022
	Néant

ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

1.1 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avais, cautions, garanties données, et autres	1 234 332	1 273 500
Total engagements donnés	1 234 332	1 273 500
Avais, cautions, et garanties reçues	5 398	9 023
Total engagements reçus	5 398	9 023

Engagements donnés : Cautions douanières : 792 k€,
Commandes immobilisations : 90 527 K€, Engie/Poste Richier 3 345 k€,
Engagements liés aux contrats d'achats : 34 670 k€, Air Liquide : 641 212 k€, Enerfos : 414 682 k€, VIGS : 49 103 k€.

Engagements reçus : Sécurisation des rentes 5 397 k€

INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée (1)	de l'exercice	Dotations aux amortissements (2) cumulées	Valeur nette au 31/12/2022 (1)-(2)
Terrains				
Constructions	33 303	833	7 395	25 909
Total	33 303	833	7 395	25 909

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats

(2) Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la société à l'origine du contrat
(base amortissement linéaire)

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	redevances payées		redevances restant à payer			Total à payer
	sur l'exercice	cumulées au 31/12/2022	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains						
Constructions	2 782	30 916	2 709	10 836	7 901	21 446
Total	3 149	28 134	3 149	12 595	11 453	27 198

GESTION DES RISQUES DE CHANGE

GESTION DU RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

Depuis le 31 décembre 2010, les encours des positions sont repris par ArcelorMittal Sourcing.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION Montant
au
31/12/2022

Ils comprennent principalement :

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice **3 020 483**

* activités sidérurgiques (1) 2 029 094

Exportations 2 029 094

(1) La société a confié à un commissionnaire Luxembourgeois ArcelorMittal Commercial Flat Carbone Europe l'ensemble de la commercialisation de ces produits sidérurgiques.

* autres activités 991 389

NOTE 2 - CHARGES D'EXPLOITATION Montant
au
31/12/2022

Elles comprennent essentiellement :

Impôts, taxes et versements assimilés **24 952**

dont :

Impôts et taxes sur rémunérations 6 171

Taxe professionnelle 6 077

Contribution sociale de solidarité 5 005

Taxe foncière 4 600

Taxe activités 2 312

Charges de personnel **216 875**

Les charges de personnel incluent à hauteur de 8 410k€ , le montant de l'intéressement (résultats et performances) pris en compte au titre de l'exercice 2022

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction n'est pas communiqué, car il conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

Répartition des effectifs au 31 décembre 2022 (personnel en activité uniquement) :

	Effectifs inscrits tous contrats* au 31.12.2022	Effectifs inscrits tous contrats* au 31.12.2021	Effectifs moyens tous contrats* 31.12.2022	Effectifs moyens tous contrats* 31.12.2021
Ingénieurs, Cadres	655	605	607	574
Employés et ouvriers	2 046	2 000	1 947	1 926
Total	2 701	2 605	2 554	2 500

* CDI,CDD

Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation **202 050**

* sur immobilisations 50 402

* dot. aux amortissements sur immobilisations incorporelles 55

* dot. aux amortissements sur immobilisations corporelles 50 347

* sur actif circulant 146 146

* dot. aux provisions stocks 146 146

* dot. aux provisions clients

* dot. aux provisions autres créances

* sur risques et charges 5 502

* dot. aux provisions pour pensions 2 959

* dot. aux provisions pour litiges d'exploitation et médailles 2 543

NOTE 3 - RESULTAT FINANCIERMontant
au
31/12/2022**Le résultat financier net s'élève à****-6 505**

Il comprend :

* Intérêts sur dette		
* Charges d'intérêts		-10 216
* Différences négatives de change		-1 068
* Dotation aux amortissements et aux provisions		-801
- actualisation des provisions à caractère social	-801	
- risque de change		
- provision risque filiale		
- dépréciation titres de participations		
- dépréciation prêts		
* Produits de participation		2 411
* Produits d'intérêts		397
* Différences positives de change		1 214
* Reprises sur provisions		1 558

NOTE 4 - RESULTAT EXCEPTIONNELMontant
au
31/12/2022**Le résultat exceptionnel s'élève à****34 119**

Il comprend :

* Charges sur opérations de Gestion		-535
dont		
amendes et pénalités	-3	
Autres	-532	
* Charges sur opérations de Capital		16 963
dont valeurs comptables des actifs cédés	16 963	
dont frais de démolition		
* Dotations aux autres Amortissements et Provisions		-32 798
amortissement dérogatoire	-28 978	
amortissements exceptionnels	-3 821	
* Produits sur opérations de Gestion		70
VNC des immobilisations	70	
* Produits sur opérations de Capital		47
Quote subvention investissement virées à résultat	47	
* Reprises sur Provisions et transfert de charges		50 371
amortissement dérogatoire	47 073	
amortissements exceptionnels	3 298	

NOTE 5 - TRANSFERT DE CHARGESMontant
au
31/12/2022**Le poste transfert de charges s'élève à****19 254**

Il comprend essentiellement :

- Provision CO2	15 803
- remboursement assurances	522
- remboursement charges liées au personnel	4
- TVA	9
- Frais de R&D	2 916

NOTE 6 - IMPOT SUR LES BENEFICES

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Résultat avant impôt (en K€)	Impôt dû	Résultat net
Courant	-147 744		-147 744
Exceptionnel (et participation)	31 372	3 200	34 572
Total	-116 372	3 200	-113 172

IMPOTS DIFFERES

(en milliers d'euros)	au 31/12/2021	Variation	au 31/12/2022
Base d'impôt différé sur différences temporaires actives (essentiellement dépréciation immobilisations et charges à payer)	112 891	-11 116	101 775
Base d'impôt différé sur différences temporaires passives	-405 919	18 096	-387 824
SITUATION FISCALE LATENTE (base) au taux normal	-293 028	6 980	-286 049

Moins- values nettes à long terme reportées

Détail des provisions au 31/12/2022 :

Chiffres en Euro

	Début exercice	Augmentations (Dotation)	Reprises suite à décaissement	Recls./Apports	Reprises (devenues sans objet)	Fin exercice
Provisions pour hausse des prix	20 781 858					20 781 858
Amortissements dérogatoires	385 137 615	28 977 584			-47 073 169	367 042 030
Total I :	405 919 473	28 977 584			-47 073 169	387 823 888
Provisions pour litiges	7 827 033	2 076 141	-265 432		-1 459 307	8 178 435
- Litiges commerciaux						
<i>Autres litiges</i>						
- Litiges sociaux						
- Contrôles URSSAF (principal)						
- Litiges fournisseurs						
- Litiges techniques						
- Litiges fiscaux						
- Litige discrimination syndicale						
- Fautes inexcusables						
Provisions pour amendes et pénalités (1514)	315 611	46 000				361 611
-amende et pénalité	315 611	46 000				361 611
Provisions pour pertes de change (1515)						
Provisions pensions, obligations similaires	67 421 202	3 760 088	-4 771 399	-3 925 868	-2 729 619	59 754 404
- Idr	25 812 203	3 317 792	-1 859 050			27 270 945
- Irus	41 608 999	442 296	-2 912 349	-3 925 868	-2 729 619	32 483 459
Provisions pour impôts						
Autres provisions pour risques et charges	15 355 574	420 583	-405 048	-1 600 604		13 770 505
<i>* Provision pour capitaux propres des filiales</i>						
<i>* Provision pour Risques environnementaux</i>						
<i>* Provision pour Autres charges d'exploitation</i>	8 378 639			-42 938		8 335 701
- Engagements SOMARSID	7 282 339					7 282 339
- Provision engagement VEOLIA	1 096 300			-42 938		1 053 362
<i>* Provision pour Médailles du travail</i>	6 976 935	420 583	-405 048	-1 557 666		5 434 804
Total II :	90 919 420	6 302 812	-5 441 879	-5 526 472	-4 188 926	82 064 955
<i>Provisions sur immobilisations incorporelles</i>						
<i>Provisions sur immobilisations corporelles</i>	3 646 118				-3 298 226	347 892
<i>Provisions sur titres de participation</i>						
<i>Provisions sur autres immo. financières</i>	1 609 170					1 609 170
<i>Provisions sur stocks et en cours</i>	29 968 192	146 146 290			-26 402 876	149 711 606
<i>Provisions sur comptes clients</i>	3 732 316				-2 328 746	1 403 570
<i>Autres Provisions pour dépréciations</i>						
Total III :	38 955 796	146 146 290			-32 029 848	153 072 238
Total général (I + II + III) :	535 794 689	181 426 686	-5 441 879	-5 526 472	-83 291 943	622 961 081

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise <u>ArcelorMittal Méditerranée</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	556 494	D8			D9	138 343	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 283 974	KE			KF	0	
CORPORELLES	Terrains				KG	25 307 565	KH			KI	0	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	138 261 323	KK			KL	2 739 532
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	278 970	KN			KO	0
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	21 969 876	KQ			KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 699 350 798	KT			KU	54 910 775
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	155 441 409	KW			KX	0
		Matériel de transport*				KY	1 007 963	KZ			LA	0
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 496 389	LC			LD	695 057
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	69 274 095	LI			LJ	97 248 756	
	Avances et acomptes				LK		LL			LM		
	TOTAL III				LN	2 128 388 387	LO			LP	155 594 120	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T		
	Autres participations				8U	26 946 737	8V			8W	0	
	Autres titres immobilisés				1P		1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 056 852	1U			1V	0	
	TOTAL IV				LQ	30 003 589	LR			LS	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 160 232 445	ØH			ØJ	155 732 463		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ	694 838	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	1 089 955	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	411 307	LY	24 896 259	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	141 000 855	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	278 970	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	21 969 876	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	9 804 640	MK	1 744 456 932	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	155 441 409	MO
		Matériel de transport				IV		MP	3 919	MQ	1 004 044	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	6 382 208	MT	11 809 238	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	59 219 551	MZ		NA	107 303 300	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY	59 219 551	NG	16 602 074	NH	2 208 160 882	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	548 425	ØY	26 398 312	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	3 056 852	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	548 425	NK	29 455 164	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	59 219 551	ØK	17 344 518	ØL	2 239 400 839	ØM		

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise ArcelorMittal Méditerranée	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	362 624	EL	25 773	EM		EN	388 397
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 245 034	PF	29 220	PG	194 020	PH	1 080 234
TOTAL I		RK	1 607 658	RM	54 993	RN	194 020	RO	1 468 631
Terrains		PI	13 632 928	PJ	289 920	PK		PL	13 922 848
Constructions	Sur sol propre	PM	129 694 011	PN	395 704	PO		PQ	130 089 716
	Sur sol d'autrui	PR	278 970	PS	0	PT		PU	278 970
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	21 402 072	PW	98 266	PX		PY	21 500 337
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 188 392 859	QA	44 952 250	QB	9 804 640	QC	1 223 540 470
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	86 544 663	QE	4 872 709	QF		QG	91 417 372
	Matériel de transport	QH	901 354	QI	15 200	QJ	3 919	QK	912 635
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 248 467	QM	244 734	QN	6 382 208	QO	11 110 993
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 458 095 325	QV	50 868 784	QW	16 190 767	QX	1 492 773 342
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 459 702 983	ØP	50 923 777	ØQ	16 384 786	ØR	1 494 241 973

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	1 016	N1	16 187	N2		N3		N4		N5		N6	17 203	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7	22 556	P8	3 054	P9		Q1	-25 610	
	TOTAL I	RW	1 016	RX	16 187	RY		RZ	22 556	SB	3 054	SC		SD	-8 407
Terrains	Q2	228 373	Q3		Q4		Q5	120 427	Q6	155 505	Q7		Q8	-47 559	
Constructions	Sur sol propre	Q9	3 664	R1	80 178	R2		R3	273 051	R4		R5		R6	-189 210
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	977	S6	959	S7		S8	57 478	S9	1 898	T1		T2	-57 440
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	21 939 334	T4	3 898 611	T5		T6	9 892 495	T7	33 820 819	T8		T9	-17 875 369
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	2 485 945	U2	68 039	U3		U4	447 435	U5	2 006 953	U6		U7	99 596
	Matériel de transport	U8	3 800	U9		V1		V2		V3	8 341	V4		V5	-4 541
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	206 550	V7	43 950	V8		V9		W1	263 156	W2		W3	-12 656
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	24 868 643	X3	4 091 737	X4		X5	10 790 887	X6	36 256 671	X7		X8	-18 087 178	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)	NP	24 869 660	NQ	4 107 924	NR		NS	10 813 444	NT	36 259 725	NU		NV	-18 095 585	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	28 977 584	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	47 073 169	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	-18 095 585	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

ArcelorMittal Méditerranée

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 000 €uros
Siège social : 6, rue André Campra 93200 SAINT DENIS
421 174 038 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **PRISES PAR CONSULTATION ECRITE** **le 30 JUIN 2023**

EXTRAIT du PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin

Monsieur Bruno RIBO, Président de la société ArcelorMittal Méditerranée, déclare :

1°/ Avoir procédé, conformément à l'article 20-B des statuts, à la consultation par correspondance de l'associé unique ArcelorMittal France, sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice écoulé, du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Ratification de la cooptation d'une administratrice
- Pouvoirs pour formalités.

2°/ Avoir adressé à l'associé unique :

- Le rapport de gestion sur l'exercice 2022
- Le texte des résolutions proposées
- Un bulletin de vote relatif auxdites résolutions
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

3°/ Avoir invité l'associé unique à lui retourner le bulletin de vote à compter de la réception de l'avis de consultation

4°/ Avoir reçu de l'associé unique le bulletin de vote dûment rempli.

Il en résulte les décisions suivantes :

.....
.....

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'associé unique, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de -113 171 527 euros au report à nouveau qui passera de -86 254 630 euros à -199 426 157 euros.

En outre, l'associé unique prend acte qu'au titre des trois exercices clos précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action en €	Avoir fiscal en €	Réfaction de 50% en €
2019	0		Au taux en vigueur
2020	0		Au taux en vigueur
2021	0		Au taux en vigueur

Cette décision a été définitivement et régulièrement adoptée par l'associé unique.

.....
.....

Sixième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique délègue à Alexandra Mercusot les pouvoirs pour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et documents, certifier conformes aux originaux, signer tous certificats et attestations, dans la limite des pouvoirs ci-dessus, constituer tous mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

En outre, l'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision a été définitivement et régulièrement adoptée par l'associé unique.

.....
.....

Extrait certifié conforme

Alexandra Mercusot





ArcelorMittal Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ArcelorMittal Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ArcelorMittal Méditerranée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArcelorMittal Méditerranée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Alban de Claverie